

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2019/009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 28 MARS 2019

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr DOMINIQUE Pierre Président
Syndic titulaire : PECOULT Jocelyn - Mr HONORAT
Excusés : DEVINE Marc - PONCET Norbert Guy- PELISSIER Laurence
Syndic suppléant : LIENS Charles - OLIVIER Denis

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : MODIFICATION DU REGLEMENT POUR LA POLICE DU CANAL ET LE SERVICE DES ARROSAGES

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : suite aux différents travaux de modernisation, réalisés dans le cadre du contrat de canal sur les Taillades et Cheval Blanc, et au déclassement de deux filioles syndicales, le règlement pour la police du canal et le service des arrosages doit être modifié.

Cette modification correspond à la rédaction de 3 articles, listant les filioles et ouvrages syndicaux, gravitaires et pression, présents sur le périmètre de l'ASCO, créés et entretenus par l'ASCO du canal du Cabedan Neuf.

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la proposition de modification du règlement pour la police du canal et le service des arrosages, du Président, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Pièce jointe : le règlement pour la police du canal et le service des arrosages modifié

Le syndic

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre

Envoyé en préfecture le 04/04/2019
Reçu en préfecture le 04/04/2019
Affiché le
ID : 084-298401712-20190328-2019_009-DE

